

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS
DE LA CONSTRUCTION, DE L'URBA-
NISME ET DE L'HABITAT

DIRECTION GENERALE DE LA REGIE
NATIONALE DES TRANSPORTS ET DES
TRAVAUX PUBLICS

DECRET N° 83/1024 du 9/12/1983
portant titularisation et nomination
de Monsieur MAKLOBONGO Maurice,
Ingénieur Stagiaire des cadres de la
catégorie A hiérarchie I des Services
Techniques (Travaux Publics) au titre
de l'année 1979.

LISSAS :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

---:---:---:---:---

- Vu la constitution du 8 Juillet 1979;
- Vu la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979;
- Vu la Loi 15/62 du 03/02/62 portant statut général des fonctionnaires;
- Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21/06/58 fixant le règlement sur le solde des fonctionnaires;
- Vu l'arrêté n° 60/90 du 03.03.60 fixant le statut commun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques;
- Vu le décret 62-130/MF du 9/05/62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
- Vu le décret 62/197/FP du 05/07/62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 03/02/62 portant statut général des fonctionnaires;
- Vu le décret 62-198/FP du 05/07/62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie AI;
- Vu le décret 63/81 du 26/03/63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8;
- Vu le décret 65/170/FP du 25/6/65 réglementant l'avancement des fonctionnaires;
- Vu le décret 74/470 du 31/12/74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5/07/62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
- Vu le décret 79/154 du 4/4/79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu le décret 80/644 du 28/12/80 portant nomination des membres du Conseil des Ministres;
- Vu le rectificatif n° 81/016 du 26/01/81 au décret n° 80/644 du 28/12/80 portant nomination des membres du Conseil des Ministres;
- Vu le décret 81/017 du 26/01/81 relatif aux intérimaires des membres du Gouvernement;
- Vu le décret 83/320 du 3/5/83 portant nomination d'un membre du Conseil des Ministres;
- Vu le Procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire du 23 Avril 1983;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Monsieur MAKOLOBONGO Maurice, Ingénieur Stagiaire des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) en service au Secrétariat Général de l'Industrie à Brazzaville, est titularisé et nommé au 1er échelon de son grade au titre de l'année 1979 indice 830 pour compter du 7/11/1979 ACC néant.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Le Premier Ministre
et du Gouvernement

BRAZZAVILLE, le 9 Décembre 1983

Ministre des Travaux Publics,
de la Construction, de l'Urbanisme
de l'Habitat



Commandant Benoît MOUNDELE-NGOLLO.-

Le Ministre du Travail et de la
Sécurité Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,



Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

COPIATIONS :

- JORPC 1
- SGCMBC 3
- ITPCUH 2
- DGB 2
- Secrét/G.de l'Industr... 2
- DJP 2
- DGF 2
- Secrétariat 2
- Dossier 3
- Intéressé 1